



N° 885.168

Classif. Internat. : A47G/F15D

Mis en lecture le : 31 -12- 1980

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention ;

Vu le procès-verbal dressé le 10 septembre 1980 à 15 h. 50
au Service de la Propriété industrielle ;

ARRÊTE :

Article 1. — *Il est délivré à la Sté dite : S.P.R.L. AMPLIKART P.V.B.A.,*
Rue de Naples 53, 1050 Bruxelles,

un brevet d'invention pour : Moyens de refroidir une boisson qui est
bue avec une paille,

Article 2. — *Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.*

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 30 septembre 1980

PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE :

L. SALPETEUR
Directeur

s p r l AMPLIKART.

1050 BRUXELLES

T I T R E :

MOYENS DE REFROIDIR UNE BOISSON QUI EST BUE AVEC
UNE PAILLE.

C O N D E N S E :

Eléments contenant un produit servant à refroidir
le liquide qui y passe, quand on aspire ce liquide au
travers d'une paille.

DESCRIPTION:

Pour boire un produit, (lait etc..) on peut l'aspirer
au travers d'une paille.

La présente invention consiste à aspirer le liquide au
travers d'un emballage, sachet, boîte ou tout autre
dispositif contenant un produit refroidisseur.

Le produit refroidisseur peut être en contact direct
ou non avec la boisson.

Si le produit est en contact direct avec la boisson,
il peut contenir un produit donnant un goût à la boisson.

Le produit, quand il est en contact avec la boisson se
présente sous forme d'un mélange, contenant un produit
du type méthycellulose, permettant d'obtenir une congé-
lation base (moins de 0 degrés) et une restitution impor-
tante de froid, sous un petit volume.

Le produit peut se dissoudre avec la boisson ou le produit
peut être congelé et puis mis dans un emballage ou récipient
(A ou B ou C)

DESCRIPTION (suite)

Le récipient est conçu pour pouvoir recevoir une paille à son extrémité basse (P.)

L'extrémité M. du récipient peut recevoir une paille ou servir pour y mettre la bouche.

Le produit peut se présenter sous forme de bille, tube, cylindre ou toute autre forme.

Le produit peut se présenter sous emballage fermé, qui peut être mis au congélateur et une fois gelé, placé dans le récipient (C)

Le récipient peut avoir la forme d'une paille contenant le produit.

Le produit peut ne pas venir en contact avec le liquide et être enfermé dans une enveloppe qui communique le froid au liquide.

Dans ce cas, le produit est réutilisable.

Le récipient peut être souple ou rigide.



REVENDICATIONS:

- 1) Moyens de refroidir une boisson qui est bue au travers d'un récipient contenant un ou plusieurs éléments refroidisseurs.
- 2) Moyens selon la revendication n°1 et dans lesquels le récipient possède un trou d'entrée et un trou de sortie, du liquide à boire.
- 3) Moyens selon les revendications n°1 et 2 et dans lesquels le récipient contient ou peut contenir un produit congelé ou à congeler, comportant un produit refroidisseur du type méthycellulose, qui vient ou ne vient pas en contact avec la boisson.
- 4) Moyens selon les revendications n° 1, 2 et 3 et dans lesquels le produit qui vient en contact avec la boisson contient un ou des produits, donnant un goût à la boisson.
- 5) Moyen selon la revendication n°2 et dans lequel on peut introduire une paille dans au moins un des trous.
- 6) Moyen selon la revendication n°2 et dans lequel le récipient se termine par au moins un tube, remplaçant la paille
- 7) Moyen selon la revendication n°1 et dans lequel le récipient se présente sous la forme d'une paille.

Bruxelles, le 10 septembre 1980.

Le 10/9/80

J. Janssens

